

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 08458

Numéro SIREN : 524 959 665

Nom ou dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 11099

Les comptes sont
à valider dans le
rapport de l'AGE.

AREAS NORTHERN EUROPE

Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros
9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX
524 959 665 RCS NANTERRE

(ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 22 MARS 2019**

L'an deux-mille-dix neuf et le vingt-deux mars, au siège social de la Société

AREAS WORLDWIDE, société anonyme au capital de 4 121 865 euros, dont le siège social est fixé au 9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 293 653 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Philippe GUILLEMOT,

(ci-après l'« **Associée unique** »),

propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société, a été appelée à prendre les décisions écrites portant sur les points listés ci-après :

1. rapport de gestion du Président ;
2. rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ;
3. approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018
4. affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ;
5. point sur les conventions réglementées visées aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce ;
6. constatation de la perte des capitaux propres (inférieurs à la moitié du capital social)-Décision à prendre en application de l'article L223-42 du code du commerce
7. augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L3332-18 du Code du travail (Décision à prendre en application de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce);
8. fin du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Charles BOUSSARD- Nomination d'un Directeur Général Délégué ;
9. pouvoirs aux fins de formalités.

L'Associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, des comptes sociaux et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2018, **approuve** sans réserve tels qu'ils ont été présentés les comptes de la Société de cet exercice, qui se soldent par une perte de 3 181 009, 13 Euros.

L'Associée unique **approuve** également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associée unique prend acte de ce que la Société n'a supporté aucune dépense ou charges non déductible visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, sur proposition du Président, **décide d'affecter la perte** de l'exercice clos le 30 septembre 2018 qui s'élève à 3 181 009,13 €, de la manière suivante :

Origine :

▪ Résultat net de l'exercice	3 181 009,13 €
------------------------------	----------------

Total	3 181 009,13 €
--------------	-----------------------

Affectation par imputation sur :

▪ Report à nouveau	3 181 009,13 €
▪ Dividendes	0,00 €

Total	3 181 009,13 €
--------------	-----------------------

L'Associée unique constate qu'au titre des 2 exercices précédents, il n'a pas été distribué de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2018, constate que le montant des capitaux propres (5 055 631) € demeure inférieur à la moitié du capital social.

L'Associée unique **décide** en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, **de ne pas prononcer** la dissolution anticipée de la Société.

En application dudit article, l'Associée unique prend acte que la Société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves sous réserve de l'article L224-2 du code du commerce, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique constate qu'aucune convention relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'est à mentionner au registre des décisions au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président rappelant les dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, **décide de rejeter** la proposition du Président visant à lui conférer tous pouvoirs sur une période de douze mois pour procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 375 euros, réservée à des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise institué à l'initiative de la Société.

L'Associée unique décide de ne pas procéder et de ne pas autoriser le Président à procéder, à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code du commerce.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique constate que le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Charles BOUSSARD arrive à expiration ce jour.

L'Associée unique **décide de renouveler** le mandat de **Monsieur Charles BOUSSARD** en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée indéterminée.

Monsieur Charles BOUSSARD exercera ses pouvoirs conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

L'Associée unique précise que dans le cadre de ce renouvellement, les pouvoirs délégués à Monsieur Charles BOUSSARD ne comprennent pas les pouvoirs réservés par la loi et les statuts aux associés, ni à titre de mesure d'ordre interne :

- les pouvoirs relatifs à :
- ✓ l'exercice du droit de vote au sein des assemblées générales extraordinaires des sociétés dans lesquelles la Société détient ou détiendra une participation ayant pour effet, de manière éventuelle ou effective, l'introduction immédiate ou à terme au sein du capital desdites sociétés d'un actionnaire dont le capital n'est pas détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société mère du groupe auquel la Société appartient ;
- ✓ la prise de participation par la Société dans toute société ou tout groupement, qu'il ait ou non la personnalité morale, y compris dans les sociétés ou groupements dans lesquels la Société détenait déjà une participation, à l'exception de l'acquisition par la Société d'une participation dans une société ou un groupement, avec ou sans personne morale, dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société mère du groupe auquel la Société appartient ;
- ✓ la cession par la Société de tout ou partie d'une participation de toute nature, sauf si le capital du cessionnaire est détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société mère du groupe auquel la Société appartient ;
- ✓ toute constitution de nantissements, gages ou toutes autres sûretés portant sur les actions ou parts sociales détenues par la Société ;
- ✓ la conclusion, la modification ou la résiliation (i) de tous emprunts à moyen et long terme et de toutes avances de trésorerie, auprès ou au profit d'un tiers qui serait extérieur au groupe auquel appartient la Société au sens du Code Monétaire et Financier, soit auprès ou au profit de toute société ou de tout groupement dans lequel la Société ne détient pas, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote, (ii) de tous contrats de crédit-bail et de leasing, et plus généralement de toutes les locations financières d'un montant annuel supérieur à 500 000 euros, ainsi que (iii) de toutes opérations de trésorerie non couvertes par les conventions de trésorerie en vigueur au sein d'Areas.

Monsieur Charles BOUSSARD inscrira son action dans le respect des règles et procédures internes définies par Areas et des décisions des comités mis en place au niveau d'Areas.

Par ailleurs, Monsieur Charles BOUSSARD veillera à ce que l'ensemble des règles et procédures internes d'Areas soit respectés et appliqué par les salariés et collaborateurs placés sous son autorité et sa responsabilité.

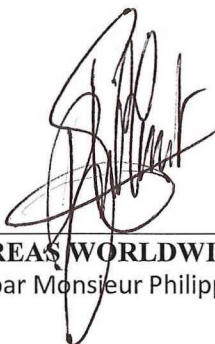
Monsieur Charles BOUSSARD, qui ne sera pas rémunéré au titre de ce mandat social, déclare accepter cette fonction, et n'être soumis à aucune incompatibilité interdisant l'exercice de ce mandat.

SEPTIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société « Wolters Kluwer », ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique, pour servir et valoir ce que de droit.



AREAS WORLDWIDE
Représentée par Monsieur Philippe GUILLEMOT



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Areas Northern Europe

Société par actions simplifiée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018
Areas Northern Europe
Société par actions simplifiée
9-11, allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense
Ce rapport contient 20 pages
Référence : FC-191-062



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Areas Northern Europe **Société par actions simplifiée**

Siège social : 9-11, allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense
Capital social : €37.500

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'attention de l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Areas Northern Europe - SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 mars 2019

KPMG Audit IS



François Caubrière
Associé

Désignation de l'entreprise : SAS AREAS NORTHERN EUROPE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 9/11 Allée de l' Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 5 2 4 9 5 9 6 6 5 0 0 0 2 6		Néant ☐ *							
		Exercice N clos le, 30092018							
		N-1 30092017							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU					
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	450 970	24 000	426 970	440 970	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ		BK		450 970	24 000	426 970	440 970
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY					
		Autres créances (3)	BZ	CA					
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
		Disponibilités	CF	CG					
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
TOTAL (III)		CJ	CK						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A		450 970	24 000	426 970	440 970	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AREAS NORTHERN EUROPE (ex BERCY SERVICES XX)</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500)		DA	37 500	37 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(1 912 121)	(15 184)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(3 181 009)	(1 896 937)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	(5 055 631)	(1 874 621)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	3 714 988	1 870 450
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	3 714 988	1 870 450
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	897 668	441 060
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 350	3 376
	Dettes fiscales et sociales		DY	866 594	705
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (2)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 767 613	445 141	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	426 970	440 970	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 767 613	445 141
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AREAS NORTHERN EUROPE (ex BERCY SERVICES XX)							Néant ☐ *			
		Exercice N					Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL				
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 594	7 754		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	(505)	634		
	Salaires et traitements*					FY				
	Charges sociales (10)					FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { -- dotations aux amortissements* -- dotations aux provisions*					GA			
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 089	8 388		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 089)	(8 388)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	825 600			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	137 241			
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	962 841			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 995 779	1 880 450		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 847	8 099		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	2 002 626	1 888 549		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 039 785)	(1 888 549)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 043 875)	(1 896 937)		

Désignation de l'entreprise <u>SAS AREAS NORTHERN EUROPE (ex BERCY SERVICES XX)</u>										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	10 000	6 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	10 000	6 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	10 000	6 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	10 000	6 000		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	2 137 134			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	972 841	6 000		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 153 850	1 902 937		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(3 181 009)	(1 896 937)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP				
		- Crédit-bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	94	3 035		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	825 600			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	6 847	8 099		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Valeur comptable immobilisations financières cédées										10 000			
Produit de cession immobilisations financières												10 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		
Honoraires										775				
Publicité										(88)				
Impôts & Taxes										(592)				

AREAS NORTHERN EUROPE

SAS

9-11 Allée de l'Arche
92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Comptes annuels au 30 septembre 2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Au 30 septembre 2018,

Le total du bilan s'élève à

426 970,00 euros

Le compte de résultat dégage une perte de

3 181 009,13 euros

L'exercice écoulé a une durée de

12 mois

L'exercice précédent avait une durée de

12 mois

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Note	Informations	P	N/P	N/A
1	Faits caractéristiques de l'exercice	x		
2	Principes, règles et méthodes comptables	x		
	Notes sur le bilan			
3	Etat de l'actif immobilisé	x		
4	Etat des amortissements			x
5	Frais d'établissement			x
6	Fonds commercial			x
7	Stocks			x
8	Tableau des échéances des créances et dettes	x		
9	Montants des créances et dettes représentés par des effets de commerce			x
10	Produits à recevoir et charges à payer	x		
11	Comptes de régularisation - actif et passif			x
12	Composition du capital social	x		
13	Tableau de variation des capitaux propres	x		
14	Situations fiscales latente et différée	x		
15	Etat des provisions inscrites au bilan	x		
	Notes sur le compte de résultat			
16	Ventilation du chiffre d'affaires			x
17	Charges et produits exceptionnels	x		
18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
	Autres informations			
19	Effectif moyen			x
20	Evènements postérieurs à la clôture		x	
21	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et de compte de résultat	x		
22	Avantages, crédits, rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction			x
23	Engagements financiers donnés et reçus			x
24	Dettes garanties par des suretés réelles			x
25	Information en matière de crédit bail			x
26	Droit individuel à la formation			x
27	Liste des filiales et participations	x		

P	: Information produite	13		
N/P	: Information non produite car non significative		1	
N/A	: Information non produite car non applicable			13

Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées fournies dans l'annexe sont exprimées en euros et les montants sont tronqués.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- En date du 11 juin 2018, la société a souscrit à hauteur de la totalité du capital social de la société SRSP.

- En date du 15 janvier 2018, la société a cédé 100% des actions détenues de la société EXCELSIS à la Société de Restauration Musées et Lieux Culturels.

- A la clôture de l'exercice, les titres de la société AREAS DANMARK ont fait fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% , une provision pour risques situation nette négative a été constituée pour 1 235 155 euros.

Les titres de la Société de Restauration Musées et Lieux Culturels ont fait fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% , une provision pour risques financier a été constituée pour 746 624 euros et la provision pour risques situation nette négative constituée l'exercice précédent concernant la société AREAS MANAGEMENT a été reprise à hauteur de 137 241 euros.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables résultant de la réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les principes retenus ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques aux années précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan.

METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation de titres de participation est constatée si la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.

En complément, dès lors que la situation nette est négative, une provision pour risque financier est comptabilisée dans la limite de la différence entre la situation nette négative et la valorisation de l'entité filiale déterminée par un multiple de l' E.B.E,

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

INTEGRATION FISCALE

A compter du 1^{er} octobre 2010, le résultat de la société est intégré fiscalement dans les comptes de la société ELIOR GROUP SA - 9/11 allée de l' Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

La société supporte l'impôt sur son propre résultat fiscal comme si elle avait été imposée distinctement.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société ELIOR GROUP SA - 9/11 allée de l' Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Acquisitions Apports	Vir. poste à poste	Cessions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	0
Frais d'établissement					0
Frais de recherche et développement					0
Concessions, brevets et droits similaires					0
Fonds commercial					0
Autres immobilisations incorporelles					0
Avances, acptes/immo. incorporelles					0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0	0
Terrains					0
Constructions					0
Instal. tech., outillage et mat. industriel					0
Matériel de transport					0
Autres immobilisations corporelles					0
Immobilisations en cours					0
Avances, acptes/immob. corporelles					0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	450 970	10 000	0	10 000	450 970
Participations	450 970	10 000		10 000	450 970
Créances rattachées à des participations					0
Autres participations					0
Prêts					0
Autres immobilisations financières					0
TOTAL GENERAL	450 970	10 000	0	10 000	450 970

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et développement				0
Concessions, brevets et droits similaires				0
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, outillage et matériel industriel				0
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations en cours				0
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
Participations				0
Créances rattachées à des participations				0
Autres titres immobilisées				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières				0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE

- calculées selon le mode linéaire		- au résultat d'exploitation	
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	0	TOTAL	0

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à 1an au plus	à plus d' 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et organismes sociaux			
Etat : impôts sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat : autres impôts, taxes assimilées			
Etat : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	0	0	0

ETAT DES DETTES	Montant brut	à 1an au plus	plus d' 1an, 5ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 350	3 350		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices	866 508	866 508		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : autres impôts, taxes assimilées	86	86		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	897 668	897 668		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 767 613	1 767 613	0	0

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 350
Dettes fiscales et sociales	86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	3 436

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'ex.	remboursés pendant l'ex.	
Parts sociales				
Actions ordinaires	2 500			15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire				
Actions préférentielles				
TOTAL	2 500	0	0	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUE CONCERNEE	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Capital social	37 500			37 500
Primes liées au capital				0
Réserves				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	-15 184	-1 896 937		-1 912 121
Résultat de l'exercice	-1 896 937	-3 181 009	-1 896 937	-3 181 009
CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	-1 874 621	-5 077 946	-1 896 937	-5 055 630

Dividendes distribués au cours de l'exercice :

Résultat de l'exercice précédent pris en compte par les associés :

SITUATIONS FISCALES DIFFEREE ET LATENTE

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
Provisions réglementées	
Autres produits non taxables temporairement	
TOTAL ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (1)	0
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
Autres charges non déductibles temporairement (à détailler):	0
Organic	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (2)	0
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (1) - (2)	0
Déficits fiscaux reportables	
Moins-values à long terme	24 000
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	24 000

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations Apports	Reprises sans objet	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES (1)					0
Provisions pour litiges					0
Provisions pour impôts					0
Prov. pour pensions, obligations simil.					0
Autres provisions pour risques et charges	1 870 450	1 981 779		137 241	3 714 988
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 870 450	1 981 779	0	137 241	3 714 988
Provisions pour dépréciation des immo. incorporelles					0
Provisions pour dépréciation des immo. corporelles					0
Provisions pour dépréciation des titres de participation	10 000	14 000			24 000
Provisions pour dépréciation des autres immo. financ.					0
Provisions pour dépréciation des stocks					0
Provisions pour dépréciation des comptes clients					0
Autres provisions pour dépréciation					0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	10 000	14 000	0	0	24 000
TOTAL GENERAL	1 880 450	1 995 779	0	137 241	3 738 988

Dotations et reprises d'exploitation					
Dotations et reprises financières		1 995 779		137 241	
Dotations et reprises exceptionnelles					
TOTAL DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS		1 995 779	0	137 241	

(1) : à détailler si nécessaire

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

ELEMENTS	EXERCICE	
	CHARGES	PRODUITS
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	10 000	
Produit de cession des immobilisations financières cédées		10 000
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	10 000	10 000

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

NATURE DU RESULTAT	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Après impôt
Résultat courant	-1 043 875	2 137 134	-3 181 009	-1 896 937
Résultat exceptionnel				
Crédit d'impôt				
RESULTAT NET COMPTABLE	-1 043 875	2 137 134	-3 181 009	-1 896 937

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT CONCERNES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	446 970	4 000
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	446 970	4 000
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Disponibilités		
TOTAL ACTIF CIRCULANT ET DISPONIBILITES	0	0
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	897 668	
TOTAL DETTES FINANCIERES	897 668	0
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	0	0
Produits financiers (1)		
Charges financières (2)	6 847	
TOTAL RESULTAT FINANCIER (1) - (2)	-6 847	0

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres hors capital social	Quota-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'ex.	Observations
				Brute	Nette						
I - Renseignements détaillés (préciser la forme juridique)											
A - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
SAS AREAS SERVICES	821 980 877	1 630 130	100%	386 971	386 971			49 757 102	1 188 835		
SAS AREAS MANAGEMENT	822 050 024	-1 743 209	100%	10 000	0			2 735 643	137 241	825 600	
APS AREAS DANMARK		-1 245 129	100%	10 000	0			3 751 074	-1 058 602		
SAS ARBANE	830 978 592	-4 101	100%	10 000	10 000			0	-2 190		
SNC ATEN	827 735 182	6 273 023	89,89%	9 889	9 889			21 990 567	6 273 023		
SAS SRSP	840 352 907	-2 023	100%	10 000	10 000			0	-2 023		
B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SAS STE REST MUSEES LIEUX CULTURELS (ex AREAS DEVELOPPEMENT MUSEES)	822 001 509	97 290	40%	4 000	0			3 764 482	-354 148		
II - Renseignements globaux											
A - Filiales non reprises au paragraphe I											
B - Participations non reprises au paragraphe I											
TOTAL GENERAL				450 970	428 970	0	0	0		825 600	

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables résultant de la réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les principes retenus ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques aux années précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan.

METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation de titres de participation est constatée si la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.

En complément, dès lors que la situation nette est négative, une provision pour risque financier est comptabilisée dans la limite de la différence entre la situation nette négative et la valorisation de l'entité filiale déterminée par un multiple de l' E.B.E.,

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

INTEGRATION FISCALE

A compter du 1^{er} octobre 2010, le résultat de la société est intégré fiscalement dans les comptes de la société ELIOR GROUP SA - 9/11 allée de l' Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

La société supporte l'impôt sur son propre résultat fiscal comme si elle avait été imposée distinctement.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société ELIOR GROUP SA - 9/11 allée de l' Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX.